

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Rue d'Irlande 57 - 1060 Bruxelles**

Conseil d'Entreprise

Procès-verbal de la réunion n°242 du mardi 10 décembre 2019

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents : M. M. Streker (Président)

Mme L. Rassel

M. D. Jamsin

M. J.-Ch. Hock

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : Mme. K. Josse

MM. C. Hervieu, A. Van Caulaert

Excusé : M. P. Antoine

1. Approbation du PV n° 241 du mardi 5 novembre 2019

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

- calendrier des prochaines (et dernières) réunions de cette législature
- transmission par le Président des fiches de recettes et dépenses du mois de novembre 2019.

3. Élections sociales 2020 : calendrier et suivi des prochaines échéances

Pour rappel, les élections sociales auront lieu chez nous :

- **Le jeudi 14 mai de 14h30 à 18h30**

- **Le lundi 18 mai de 10h00 à 14h00**

En l'absence de Mme A. Arpigny (chargée du suivi de la procédure pour COISL) pour cette réunion, M. M. Streker fait part des dernières infos reçues de sa part.

La connexion a été établie au SPF (Service Public Fédéral).

Pour qu'il y ait accès à ces dossiers, même en l'absence de Mme Arpigny :

- pour le CE : code 00871-1
- pour le CPPT : code 00871-2

En date de cette séance du CE du 10 décembre, pour l'essentiel, il en ressort que :

- La 1^{ère} communication par l'employeur se fera donc le 16 décembre (X - 60).
- L'échéance suivante pour le SPF est le 10 janvier (consultation-décision)
- Affichage (= X), avec une première « photographie » de la population, le 14 février 2020.
- Le dépôt (= X + 35) des listes de candidats devra se faire pour le 20 mars 2020 (il se fera en utilisant l'application Web du SPF).
- Les modifications éventuelles des listes doivent être communiquées pour le 8 avril.

Des infos suivront lors des prochains CE, au fur et à mesure des échéances les plus proches.

4. Secondaire : « Travail collaboratif », suivi des modifications du point 4.2.3.c du RT (partie Spécifique au Secondaire)

M. D. Jamsin indique que ce point mis à l'ordre du jour est désormais dépassé par l'actualité d'un nouveau « RT – cadre » (obligatoire) rédigé en Commission paritaire PO/Organisations syndicales.

Ce RT spécifique et réservé au Secondaire comportera une 50aine de pages !

M. D. Jamsin indique qu'en commission, les représentants des PO et les syndicats travaillent pour une « stabilité », afin que la « charge » du personnel enseignant et auxiliaire ne soit ni alourdie, ni allégée.

M. P. Antoine, absent excusé à cette réunion, a été consulté. Il a été convenu que l'on prendra un certain recul et que ce n'est que sous la prochaine législature que le CE devra s'occuper d'intégrer les nouveaux articles dans le prochain RT, d'autant que - à l'impossible nul n'est tenu - ce nouveau RT spécifique au Secondaire est sensé être d'application depuis le 12 septembre 2019 alors qu'il vient à peine d'être voté en novembre !

Pour information, M. D. Jamsin communique aux mandataires présents un document résumant la procédure de modification du règlement de travail (qui doit passer par le CE). Il indique que, si besoin, la DP peut demander l'application de ce nouveau RT mais à l'heure actuelle, si le « texte-cadre » existe, ce n'est encore qu'une « coquille vide », car devant encore être complété par le banc de l'employeur (en transposant ce qui existe déjà).

Théoriquement, on pourrait adapter la convention-cadre à nos réalités dès février.

Par la voix d'A. Van Caulaert, la DP indique que même si un travail rédactionnel d'intégration de ce nouveau RT adapté à nos réalités peut déjà être mené en amont, conformément à ce que M. D. Jamsin a indiqué en début de son intervention et a été convenu avec M. P. Antoine, ce n'est qu'après les élections sociales (toutes proches) que le CE pourra être consulté pour l'intégration des différents nouveaux articles au RT existant.

5. Changement de nom pour l'EPS et l'ISURU

M. J.-Ch. Hock informe le CE que les 2 établissements fusionnent pour s'appeler désormais « Ateliers St-Luc », avec gain en terme d'encadrement (car l'ISURU risquait de disparaître). Dans cette nouvelle entité, il y aura désormais 6 filières avec l'Urbanisme. Grâce à cette fusion égalitaire, il y aura également une direction adjointe et un temps plein au secrétariat.

Communication sera faite à la présidente du « Pôle de Bruxelles » (représentant toutes les ESA de Bxl) et dont Mme L. Rassel assure la vice-présidence.

Notre nouvel établissement héritera de toutes les habilitations précédentes réunies ; les fonctions des enseignants restent identiques, d'autant qu'il n'y a aucune fonction commune entre les deux établissements fusionnés.

6. Actualités diverses

- Calendrier des prochaines réunions du CE :
Au-delà de la prochaine déjà prévue le mardi 4 février, les 2 prochaines réunions du CE de cette législature se tiendront les mardis 10 mars et 21 avril 2020.
- M. M. Streker transmet aux mandataires présents les fiches de recettes et dépenses du mois de novembre 2019.

La prochaine réunion aura lieu **le mardi 4 février à 14h15** au local habituel (local Frans Collin).

Alain Van Caulaert
secrétaire du CE